



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juin 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution [2734 \(2024\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger pour une période de 36 mois, jusqu'au 17 juin 2027, le mandat du Bureau du Médiateur créé par la résolution [1904 \(2009\)](#) du Conseil. Dans la même résolution, le Conseil m'a prié de renforcer encore davantage les capacités du Bureau afin qu'il soit toujours à même de s'acquitter de son mandat en toute indépendance, impartialité, efficacité et diligence.

En conséquence, je vous informe que j'ai reconduit M. Richard Malanjum (Malaisie) dans ses fonctions de médiateur jusqu'au 13 février 2027 (date à laquelle il atteindra le terme du mandat autorisé par les dispositions réglementaires applicables de l'Organisation des Nations Unies).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres

